



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

Du Vendredi 5 juin 2026 à la maison de la Chasse- Beauregard 35600 Hédé

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire, et conformément à l'article 18 de nos statuts, le quorum étant atteint, je déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Nous allons procéder à la nomination du bureau de cette assemblée :

Nous vous proposons de nommer comme :

Président :	Éric COIRRE
Vice-Président :	Edouard LAVALLART
Secrétaire :	Jean-Paul ROTY

Ce bureau a été approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale sera le suivant:

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2025
- Bilan financier et approbation des comptes au 31/12/2025
- Rapport moral du Président
- Election du tiers des Administrateurs sortants
- Questions diverses

L'AG sera suivie de la diffusion du Documentaire
« CAPREOLUS, CAPREOLUS »
en présence de ses réalisateurs,
Jean-Claude Meslé et Francis Poirier

Un apéritif dinatoire sera servi à la suite de notre réunion.

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 20 Juin 2025

- Il est tenu à votre disposition, à l'entrée, un exemplaire de nos statuts, ainsi que la version imprimée du procès-verbal de l'AG du 20 juin 2025.

– Je salue la présence, dans la salle, des personnalités qui nous honorent par leurs présences:

Mr Douard Président de la FDC35

Mr Lefranc Directeur de la FDC35

Mr Drouyer Technicien Supérieur de la FDC35

Maître Poirier Administrateur de la FDC35, représentant Chasses Privées et domaniales

Mr Duvallet Chef du service départemental de l'OFB d'Ille et Vilaine

Mr Daniel Pinsard Président des chasseurs sous terre d'Ille et Vilaine

Que je remercie en votre nom d'être venues suivre cette AG.

BILAN FINANCIER et APPROBATION DES COMPTES

- J'invite maintenant notre trésorier adjoint Jean-Paul Roty à nous rejoindre pour vous présenter l'état de nos comptes à la date du 31 décembre 2025.

Suite à cette présentation, je vous demande d'accorder le quitus à notre trésorier pour la bonne tenue des comptes de notre association:

Par vote et à l'unanimité quitus est accordé

Nous vous proposons un budget prévisionnel 2026, qui est identique au réalisé 2025.

Par vote et à l'unanimité le budget prévisionnel est validé

PAPPORT MORAL du PRESIDENT

Je vous présente maintenant mon rapport morale, en passant en revue l'essentielle de nos activités en 2025 :

a. Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, les :

04 Février 2025

29 avril 2025

09 septembre 2025

09 décembre 2025

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

b. Le Brevet Grand Gibier

LA PRÉPARATION AU BREVET GRAND GIBIER & LES RÉSULTATS DU BGG 2025

En 2025, nous avons eu 7 inscriptions. La formation a été effectuée du 06 mars au 23 mai date de l'épreuve théorique.

Ce sont 7 candidats qui ont passé le Brevet le 18 mai 2025, Ont été attribués 2 médailles et 5 médailles d'Argent. 3 candidats ont repassé l'épreuve dans d'autres départements et ont obtenu 3 médailles d'Or

Bilan : 5 médailles d'Or et 2 Argent

Quelques mots du Brevet 2026.

4 inscriptions pour 6 brevets puisqu'un candidat s'est inscrit pour l'option Arc et l'option Vénérerie, un autre déjà titulaire Or pour l'Option Vénérerie. Une formation qui a débuté le 6 mars et qui s'est terminée le 23 mai avec l'épreuve théorique. Faible résultats avec que 2 candidats le 23 mai, et qu'une médaille Or vénérerie. Félicitation à Jean Paul ROTY.

Je tiens à remercier La Fédération Départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine, en particulier son nouveau Directeur Mr Hugues LEFRANC pour la mise à notre disposition de la salle où nous nous trouvons et du stand de tir. Toute cette logistique nous est indispensable pour mener à bien nos formations.

Un grand merci aussi à tous les intervenants qui dispensent les modules de formation.

c. Les journées de réglage des armes et d'entraînement au tir en 2025

En 2025 3 séances ont été organisées :

Le 14 juin matin, et le 13 septembre pour le réglage des optiques.

11 chasseurs et 14 armes pour le 14 juin, 14 chasseurs et 20 armes pour le 13 septembre.

Pour cette année le réglage des optiques pour le tir d'été était programmé le 16 mai matin avec 17 optiques réglées pour 12 chasseurs, et la séance de réglage des optiques de battue sera programmée pour fin ou début septembre. Nous programmerons aussi une séance sanglier courant en novembre

d. « Chasse individuelle du grand gibier »

Ce stage prévu le samedi 14 juin 2025 a été annulé par manque de participant

Cette année cette formation était programmée le samedi 2 mai. Cette formation est gratuite pour nos adhérents et de 15€ pour les non adhérents (hors repas). Malheureusement celle-ci n'a eu que 3 participants. A noter la chute de participation à ce stage pourtant très formateur.

e. Prochains rdv

Dates à définir

f. Journée régionale du 12 juillet 2025

Elle a eu lieu le 12 juillet dans la Sarthe. Etaient présents des représentants des départements : 72,35,14,44,49,56,53,85 et étaient excusés 22,29,50.

En Sarthe, le mode de chasse battue reste majoritaire et on note un développement de l'affut.

L'ADCGG72 compte 40 adhérents.

Un des thèmes principaux était : « Comment remédier à la diminution du nombre de chasseurs ? ». L'objectif étant de garder les chasseurs existants et en recruter de nouveaux.

Les constatations principales font état de profils de chasseurs consommateurs, individualistes, tireurs, déçus et ne supportant pas les nouvelles contraintes.

Pour augmenter les nouveaux recrutements il est suggéré d'améliorer la communication, augmenter les contacts avec les agriculteurs, argumenter sur la nécessité de la gestion de la faune sauvage et l'utilité de la chasse, combattre l'individualisme et relier permis de chasse et BGG.

Pour conserver l'existant : améliorer la connaissance des espèces et la convivialité sur et autour des lieux de chasse.

Pour résumer, les éléments suivants sont mis en avant : améliorer la communication, former, légitimer l'action de chasse, lutter contre l'individualisme.

Il a été également cité l'enquête munitions.

Question diverse : intervention de Éric COIRRE en relation avec le mode de chasse affut, suite à l'accident mortel ayant eu lieu en Ile et Vilaine :

- Affut et accident, contradictions et controverses
- Les canons lisses ne devraient pas être autorisés à l'affut
- Il faut clarifier l'utilisation des optiques de visée avec amplification de lumière ou thermique

g. Site Pilote démarche « équilibre forêt-gibier » à vocation pédagogique et expérimentale sur le massif forestier de Villecartier -35-

Signature de la Convention Technique et de Labellisation le 10 décembre 2025.

- La directrice de l'agence de l'Office national des forêts (ONF) de Bretagne, Madame Marie DUBOIS,
- La gestion forestière et les travaux forestiers de la forêt de Villecartier représentés par Monsieur Franck MURATET,
- La gestion des populations de grand gibier ainsi que la gestion cynégétique sur les ACCA et territoires privés des communes de BAZOUGES LA PEROUSE, TRANS LA FORET, VIEUX VIEL, SOUGEAL et VAL COUESNON (La Fontenelle) en bordure de la forêt de Villecartier, par La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ille-et-Vilaine représentée par son président, Monsieur André DOUARD,
- La gestion et l'organisation de la chasse sur la forêt de Villecartier par l'Association Cynégétique de Villecartier, détentrice d'une licence annuelle, représentée par son président, Monsieur Alexandre LOUYER,
- La délégation régionale de Bretagne du Centre National de la Propriété Forestière, représentée par sa président, Monsieur Guy de COURVILLE,
- Le syndicat Fransylva Région Bretagne représenté par son président, Monsieur Alain de KERNIER,
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Ille-et-Vilaine représentée par son président, Monsieur Éric COIRRE,
- La commune de Bazouges-la-Pérouse représentée par Monsieur le Maire Pascal HERVE.

Objectifs de la convention :

La présente convention a pour objectifs :

- de faire du site un lieu d'expériences et d'innovations techniques à la fois, sylvicoles et cynégétiques et à vocation pédagogique,
- d'accueillir des sessions de formations à destination des chasseurs, des forestiers et de toutes les personnes intéressées,
- d'y déployer la démarche Equilibre Forêt-Gibier visant à permettre la gestion durable d'une forêt résiliente, une chasse durable et mieux acceptée ainsi que le maintien voire l'amélioration de la biodiversité, sachant que cette démarche prévoit entre autres et principalement, l'utilisation :
 - ✓ Des fiches d'inventaires simplifiés de dégâts du grand gibier, ils renseignent précisément sur les taux des différents dégâts, acceptables ou pas, constatés sur les essences « objectif » sur les renouvellements forestiers ;
 - ✓ Si nécessaire, de la fiche diagnostic des causes de dégâts sur les renouvellements forestiers et le contexte forestier ;
 - ✓ Des indicateurs de changement écologiques (ICE) et des bioindicateurs. Réalisés sur plusieurs années sur une unité de gestion ou de population, ils génèrent des tendances d'évolution des différentes populations d'ongulés ou de la flore. Tout comme les inventaires simplifiés de dégâts de grand gibier et la recherche des causes de déséquilibre, ils sont à prendre en compte lors de la définition de la politique de gestion de la grande faune sauvage et l'élaboration des différents plans de chasse.

NOTE : Problématique du tir aux plombs des chevreuils !

h. La lettre aux adhérents et site internet

Les deux lettres infos pour 2025, la N°28 et la N°29. Nous nous efforçons de mettre dans ces lettres info des articles de fond instructifs et originaux.

L'ensemble des lettres informations de votre association sont consultables sur notre site : <http://www.ancgg.org/ad35> N'oubliez pas de le visiter.

i. AFMT

N'oubliez pas de faire coter vos trophées : vous trouverez la liste des cotateurs d'Ille et Vilaine sur notre site internet.

A noter un nouveau cotateur pour l'Ille et Vilaine :

Édouard LAVALLART

35460 – Tremblay Chauvigné

06 60 79 21 61

edouard.lavallart@gmail.com

j. La recherche des animaux blessés:

Ce sont 10 conducteurs, répartis sur le département, qui sont à votre disposition:

☐ M. Mickaël COCQUEUX (Saint Erblon)	06 83 21 42 86
☐ LUCIEN GESFRAIS Monique - Taillis	06 61 72 36 85
☐ BLANCARD Sylvaine - Miniac Morvan	06.17.44.29.55
☐ BOUSSIN Camille -Plélan le Grand	06 30 70 59 96
☐ DESAIZE Charles - Miniac Morvan	06 62 59 19 13
☐ GILBERT Thierry - St Aubin du Cormier	06 21 87 25 35
☐ PIERROT Quentin- St-Jouan-des-Guérets	06 59 86 53 56
☐ POSTOLLEC Ludovic – Laillé	06 33 27 14 63
☐ PERROIS Rémy – Pléchatel	06 70 91 44 84
☐ REGNAULT Yann- Les Iffs	06 86 75 67 92

INTERVENTIONS: 437

REUSSITES: 161

CONTROLES DE TIRS: 106

ECHECS: 170

POURCENTAGE DE REUSSITE: 48.64%

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000 RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

Je vous rappelle que notre charte des chasseurs de grand gibier, nous impose en ces termes :

« D'organiser la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles »

Nous devons donc mettre tout en œuvre pour retrouver nos gibiers blessés et abrégé leurs souffrances. Ayez toujours sur vous les coordonnées des conducteurs de notre département afin qu'ils puissent vous guider sur la conduite à tenir, afin qu'ensuite ils puissent intervenir dans les meilleures conditions.

k. Le site internet

<http://www.ancgg.org/ad35>

l. La revue grande faune

ABONNEMENT A LA REVUE GRANDE FAUNE 35,00 €

- l'étude des animaux et de leurs milieux,
- les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse,
- le brevet grand gibier
- les armes et la balistique
- les questions d'hygiène et santé liées au grand gibier
- les arts et collections liées à la culture cynégétique

m. Le livre << Le Grand Gibier>>

Une nouvelle édition 2023 actualisée, augmentée 386 pages.

Vous trouverez cette bible du grand gibier en vente aujourd'hui, profitez-en c'est hors frais de port.

Siège et adresse postale : ADCGG35- M. Jean Michel MARTIN- 9 Mail F. Mitterrand-35000
RENNES

Site internet : www.ancgg.org/ad35

Courriel : adcggiv@yahoo.com

n. Montant de la cotisation 2026

L'appel de cotisation a été effectué par courrier. Pas de changement pour l'adhésion à l'association 26,00 €, l'abonnement à la revue GRANDE FAUNE est de 35,00€, soit un total de 61,00€.

Nous vous rappelons que notre Association ne peut vivre, fonctionner et défendre les intérêts de la chasse du Grand Gibier, que grâce au soutien que lui apportent ses adhérents. Nous vous remercions de votre versement.

o. Les réalisations des plans de chasse 2025/2026

Pour les trois espèces grand gibier présentes sur notre département, les retours d'informations sont :

Pour le chevreuil :

2025-2026 : 7574 (+216)
2024-2025 : 7358 (-1)
2023-2024 : 7359 (+687)
2022-2023 : 6672 (+334)
2021-2022 : 6338 (+417)
2020-2021 : 5921 (+189)
2019-2020 : 5728 (+706)
2018-2019 : 5022

L'espèce cerf :

2025-2026 : 95 (+20)
2024-2025 : 75 (-13)
2023-2024 : 88 (-36)
2022-2023 : 124 (-28)
2021-2022 : 152 (-4)
2020-2021 : 156
2019-2020 : 156
2018-2019 : 116

Toujours principalement cantonné sur le massif de Paimpont et les communes avoisinantes.

Concernant le sanglier :

2025-2026 : 7553 (+456)

2024-2025 : 7097 (+1053)

2023-2024 : 6044 (+1099)

2022-2023 : 4945 (+660)

2021-2022 : 4285 (- 103)

2020-2021 : 4388 (+778)

2019-2020 : 3610 (-138)

2018-2019 : 3748

Prélèvement sanglier à l'affût en

avril-mai 2026 : 59

avril-mai 2025 : 99

Approche/Affût

BILAN

année	Nb
2012	114
2013	126
2014	152
2015	143
2016	170
2017	187
2018	213
2019	282
2020	297
2021	345
2022	462
2023	557
2024	725
2025	754

SANGLIER 2012-2025

année	gibier	Nb
2012	SA	22
2013	SA	25
2014	SA	18
2015	SA	30
2016	SA	30
2017	SA	47
2018	SA	63
2019	SA	53
2020	SA	60
2021	SA	61
2022	SA	95
2023	SA	112
2024	SA	204
2025	SA	173

CHEVREUIL 2012-2025

année	gibier	Nb
2012	CH	92
2013	CH	101
2014	CH	134
2015	CH	113
2016	CH	140
2017	CH	139
2018	CH	150
2019	CH	229
2020	CH	237
2021	CH	284
2022	CH	367
2023	CH	445
2024	CH	519
2025	CH	575

CERF 2023-2025

année	gibier	Nb
2023	CERF	1
2024	CERF	2
2025	CERF	6

p. Soirée Nocturne

En avril-mai 2025 l'arrêté préfectoral autorisait de tirer les sangliers sur ou proche des semis de maïs, dans le créneau 2h avant le lever et 2 h après le coucher du soleil. Cette mesure devait être reconduite cette année. C'est dans cette perspective qu'avait été organisée notre soirée du 11 mars 2026. Cette soirée sur la vision nocturne avait pour but de former les chasseurs sur ce sujet. La société NOCPIX était présente avec deux commerciaux, et de nombreux dispositifs. Après une présentation théorique, les personnes présentes ont pu manipuler différents systèmes en extérieur. Un buffet chasseur a clôturé la soirée, avec des victuailles élaborées par les administrateurs, merci à eux.

Les sujets abordés pendant cette soirée:

- La vision diurne et nocturne chez l'être humain.
- Les différences entre matériel de vision nocturne et matériel thermique pour la chasse.

Fin mars contrairement à ce qui était attendu, l'arrêté préfectoral concernant les tirs sur maïs, ne prévoyait pas l'utilisation des systèmes de vision nocturne. En effet par une décision en date du 5 mars 2026, le Tribunal Administratif d'Orléans a décidé d'annuler une partie de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024 par lequel le préfet du Cher avait autorisé les exploitants agricoles à procéder à des tirs à l'affût de l'espèce sangliers sur les parcelles à rendement agricole, la nuit, sur la période du 1er avril au 30 juin 2024. L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Cher (ADCGG18), avait déposé le 26 avril 2024 une requête en annulation, contestant principalement les moyens autorisés, qui ne respectent pas les prescriptions de l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement. En cause, était l'utilisation de lunette thermique fixée sur l'arme.

Cette décision administrative déclamée comme une grande victoire, occulte complètement le fait que l'autorisation donnée aux exploitants agricoles n'a pas été remise en cause par le tribunal administratif. C'est donc un retour du droit d'affût avec les potentiels débordements qu'il faut craindre : un détenteur de droit de chasse pourra être confronté au fait qu'un agriculteur fera venir ses amis pour un affût sans l'avis du détenteur du droit de chasse.

N'ayant pas la même position que d'autres, ni la même vision sur ce sujet, l'ADCGGIV sous mon impulsion, je ne me défausse pas, à former un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral – chasse du sanglier avril-mai 2026 en sollicitant :

- la modification de l'article 5 afin d'autoriser, à titre dérogatoire et strictement encadré, l'usage de dispositifs de vision thermique et d'intensification de lumière durant les périodes autorisées (une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher) ;
- l'instauration d'une obligation d'équipement des armes par un dispositif de visée optique adapté (lunette d'approche) garantissant une identification fiable des cibles.

Pourquoi ce recours gracieux ? : Car il fallait officiellement poser le problème. Le tir des sangliers en avril-mai, n'est pas de la chasse, mais de la destruction. Mail envoyé au Président de l'ANCGG : La réflexion qui motive ma démarche ne procède pas d'une confusion entre chasse et destruction administrative, mais d'une volonté d'adapter l'exercice de la chasse à des réalités écologiques et techniques contemporaines, tout en restant fidèle à une éthique exigeante.

Ma démarche ne vise pas à banaliser une chasse dénaturée (de type «sniper») ni à étendre sans discernement les horaires légaux, mais à ouvrir une réflexion encadrée, cohérente avec les enjeux actuels de régulation et avec une exigence éthique renforcée. Il ne s'agit en aucun cas de brouiller la frontière entre chasse et destruction, mais d'interroger avec prudence les outils dont peuvent disposer les chasseurs pour remplir leurs missions dans un contexte en évolution, dont la maîtrise risque de nous échapper.....

Les données fournies par la FDC35 en 2025 lors des réunions de secteurs cynégétiques sont éloquentes :

- Ø évolution à la baisse du nombre de chasseurs (8900 prévus en 2029)
- Ø évolution à la hausse des populations de sangliers et des prélèvements annuels (confirmés par les chiffres actuels)
- Ø évolution exponentielle des indemnisations des dégâts de sangliers.

Dans ce contexte, il est désormais illusoire de vouloir réduire les populations de sanglier ; nous ne pouvons qu'essayer de réduire les dégâts, qui surviennent majoritairement en mars – avril dans notre département.

Claude Hettier de Boislambert insistait sur la responsabilité du chasseur en tant que gestionnaire éclairé des équilibres naturels. Dans cette perspective, l'efficacité des prélèvements sur une espèce prolifique comme le sanglier n'est pas un objectif secondaire, mais une condition de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

L'utilisation raisonnée et encadrée de dispositifs de vision nocturne peut, dans le contexte actuel des dégâts, améliorer l'identification (ex : ne pas tirer une laie suivie) et la précision du tir, réduire les blessures non létales et limiter les dérangements inutiles de la faune (notamment lors de battues administratives en période de naissances). On peut donc parler de chasse éthique. Je ne préconise évidemment pas une pratique continue, 24h/24 et 7j/7, toute l'année. L'innovation technique ne doit pas être rejetée par principe, mais évaluée au regard de ses effets concrets.

Dans le contexte actuel, en quoi tirer un sanglier à 80 m avec un dispositif de vision nocturne au crépuscule serait-il moins éthique que tirer à 80 m un brocard en rut ?

Une pratique ne deviendrait-elle éthique que par sa légalisation ?

Affirmer que le thermique supprime la difficulté est trompeur : il améliore la détection, mais ne garantit pas le placement parfait de la balle ; la technologie ne remplace pas les compétences du chasseur. L'éthique de la chasse ne repose pas sur le fait de donner un avantage à l'animal, mais sur la limitation de sa souffrance et l'évitement des tirs ratés. A titre d'exemple, pourquoi équiper une carabine de battue d'un point rouge ?

Il me semble que ce débat mérite d'être posé dans un esprit constructif, sans être perçu comme une remise en cause des fondements de notre activité cynégétique. À défaut, d'autres se saisiront de ce sujet sans y appliquer de limites, ce qui entraînera inéluctablement des débordements non souhaitables.

La charte de l'ANCGG rappelle que le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel.

Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature. La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit également veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés. Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des populations sauvages.

q. Remerciements

Un grand merci à tous les membres du Conseil d'Administration, pour la participation de chacun aux activités de l'ADCGGIV.

Tous mes remerciements à la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine pour l'accueil qui nous est toujours réservé.

V- Élections du tiers sortant des Administrateurs

Conformément à l'article 12 des statuts, sont sortants et renouvelables cette année :

- Guillaume CHAUVEL
- Edouard LAVALLART
- Fiona FIASCHI-LAVALLART

Les administrateurs ont été réélus à l'unanimité

Un bulletin de vote comportant les noms des candidats sortants vous a été remis. Pliez en quatre votre bulletin de vote. Ne bougez pas de votre place, une personne va circuler dans vos rangs avec une urne.
Merci.

VI- Y a-t-il des questions ?

Mesdames, Messieurs, chers adhérents si vous n'avez pas d'autres questions, je vous remercie pour votre attention, je déclare close cette Assemblée Générale Ordinaire et vous remercie de votre attention.

VII-. Je vous propose d'assister à la projection du film :

« CAPREOLUS, CAPREOLUS »

Brocard et Chevrette

Avec la présence des réalisateurs Jean Claude Meslé et Francis Poirier

* *

*

IX – A la suite je vous propose de nous retrouver autour d'un apéritif dinatoire.